



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAIRIE DE GREZILLAC

DEGREVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RECOLTES CAUSEES PAR LA GRELE

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 07 septembre 2023.

A Grézillac, le 07 septembre 2023

Le Maire



Claude NOMPEIX

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.